14/06/2025, 19:57 1/2 Action 1-02

Action 1-02 : Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune

- (Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La municipalité a fait l'acquisition d'un terrain de 6 471 m2 en zone UB. Ce terrain se trouve à proximité piétonne des principaux équipements municipaux : salle polyvalente, crèche, écoles, parc de loisirs, et en continuité de la zone la plus urbanisée de la commune, le quartier San Peyre, caractérisé par des commerces et du logement diffus. Une réflexion entre élus a déjà eu lieu le 19 mars 2011 permettant d'échanger la vision du futur village. Cette fiche est dépendant de l'inscription dans le PLU de la densification de cette zone (Action 01). Lorsque le PLU aura été approuvé, le projet de construction sur ce terrain devra être lancé. Ce centre village devrait conjuguer deux qualités en une : haute qualité environnementale et haute qualité sociale, humaine, culturelle. Ainsi, cette construction pourra être un exemple pour les autres communes désireuses de suivre l'exemple vertueux emprunté par la commune.

Ce projet aura un impact et un coût importants.

Étapes proposées

- 1. Expression précise des besoins : types et nombre de logements et de commerces, aspect général, transports, intégration dans l'existant,
- 2. Elaboration de plusieurs projets d'aménagement par des professionnels avec analyse de la valeur des différents projets,
- 3. Analyse des impacts sur la zone du centre commercial, sur les cheminements piétons.
- 4. Etude de Financement et Choix parmi les projets,
- 5. Construction et mise en service.

Porteur de l'action	Mairie
Communication	Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune
Partenaires techniques	Cabinet d'architectes à sélectionner
Partenaires financiers pressentis	
Indicateurs	Projet de centre village réalisés
Budget	€ € € €
Échéancier	ZZ
Avancement	

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

https://wiki.mairie-opio.fr/ - Commune d'Opio

Permanent link:

https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe1:action-1-02&rev=1353948478

Last update: 06/07/2014, 14:10

https://wiki.mairie-opio.fr/ Printed on 14/06/2025, 19:57